



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE FEURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FEURS EN FOREZ

PROJET de NATATION 2022-2026

Piscine de FEURS

Ecoles primaires

Projet élaboré en partenariat avec :

Le directeur de Forez Aquatic
Franck Barjon

Le chef de bassin
Philippe Barjon

L'équipe des MNS
Charlotte Masson, Ludovic Robert, Mouloud Boulekhelas,
Aurélien Sottile, David Fayolle, Tom Bartholomot

La conseillère pédagogique en EPS
Anne-France Cheynet

NATATION SCOLAIRE- CADRE INSTITUTIONNEL

1. LES ENJEUX

Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de la **prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans**.

Ainsi, **permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge** est une des priorités de l'enseignement d'Education Physique et Sportive.

Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de **l'aisance aquatique**. Celle-ci se définit comme une **première expérience positive de l'eau** qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique.

Envisagée comme un **continuum** ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Néanmoins, son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève « non-nageur », quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du « savoir-nager » sécuritaire.

2. Le SAVOIR NAGER

« Il est attendu des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième. »

(Note de service du 28-2-2022)

Les attendus des programmes à chaque cycle :

Cycle 1 : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés

L'enseignant amène les enfants :

- à développer de nouveaux équilibres (se renverser, rouler, se laisser flotter, etc.),
- à découvrir des espaces inconnus ou caractérisés par leur incertitude (piscine, patinoire, parc, forêt, etc.).
- à attirer leur attention sur leur propre sécurité et celle des autres, dans des situations pédagogiques dont le niveau de risque objectif est contrôlé par l'adulte.

Cycle 2 : Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés

- Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.
- Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent

- Repères de progressivité
- En natation, les activités proposées permettent de passer :
 - o de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer)
 - o d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée
 - o d'une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.

Cycle 3 :

Champs d'apprentissage n°1

Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée

Natation

- Attendus de fin de cycle :
 - ✓ Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin.
 - ✓ Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
 - ✓ Assumer les rôles de chronométrateur et d'observateur

Champs d'apprentissage n°2

Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés

Activités nautiques - Savoir nager

- Attendus de fin de cycle :
 - ✓ Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015
- Repères de progressivité
 - ✓ La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.



3. ORGANISATION GÉNÉRALE

A. Cycles d'activités, encadrement

L'organisation générale de l'enseignement de la natation, est établie comme suit, au regard des orientations fixées par :

- la note de service du 28-2-2022 parue au B0 n°9 du 3 mars 2022 qui abroge la circulaire n°2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le Premier et second Degré ;

- le cadre académique des projets pédagogiques de bassin qui s'adresse aussi bien aux professeurs des écoles, aux professeurs d'EPS, qu'aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS), et qui précise les points incontournables devant être formalisés.

- **Trois cycles d'apprentissage de 10 à 12 séances, en élémentaire** en fonction du calendrier, répartis prioritairement sur les 3 niveaux suivants : CP , CE2, CM2, sans exclure la possibilité d'accueillir d'autres niveaux (ou multiniveaux) si le respect du taux d'encadrement le permet. Ces cas particuliers feront l'objet d'une concertation avec l'IEN et le CPC EPS de la circonscription dans le respect de la réglementation et des directives en vigueur.

Les cycles d'activités sont organisés en **5 périodes d'environ 5 à 6 semaines**.

Durant ces périodes les classes se rendent **2 fois par semaine** à la piscine.

Les séances ont une **durée de 40 mn effectives dans l'eau**. Elles sont suivies d'un bilan de quelques minutes au bord du bassin.

- Un cycle de découverte du milieu aquatique est proposé dès la GS dans la mesure des possibilités d'accueil de la piscine et du respect des taux d'encadrement. Ce cycle s'organise sous forme de **classes bleues** qui s'organisent sous forme de stages massés de 8 séances à raison de 1 ou 2 séances par jour sur 1 à 2 semaines et fait l'objet d'un **projet pédagogique spécifique**.

L'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :

- A l'école élémentaire : l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié pour 30 élèves maximum ;
- A l'école maternelle : l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié pour 19 élèves maximum. Un MNS supplémentaire sera requis si l'effectif en maternelle va au-delà de 19 élèves.
- Dans le cas d'une classe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent.

Cf tableau ci-après

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

Le groupe-classe est pris en charge par le binôme PE / MNS ; toutefois en fonction des thèmes abordés, des groupes de besoin pourront être constitués ponctuellement.

En cas d'impossibilité de participer à la séance – absence d'un maître non remplacé ou premier jour de remplacement - l'école s'engage à prévenir rapidement le transporteur, les MNS à la piscine, ainsi que le conseiller pédagogique à l'inspection.

En cas d'impossibilité d'accès à la piscine, les écoles sont prévenues dans les meilleurs délais par le directeur de l'établissement.

Les élèves malades ou dispensés **restent à l'école** : pas d'élèves habillés au bord du bassin.

Les écoles renseignent la fiche « transport » (**cf annexe C**) et la retournent par mail à l'adresse suivante :

forez-aquatic@forez-est.fr

Le transporteur prend contact avec les écoles quelques temps avant le début de chacune des 5 périodes afin de définir les horaires adaptés pour la prise en charge des élèves.

Le planning horaire mis en place (séance de 40 minutes) spécifie le temps effectif d'arrivée et d'évacuation du bassin. Il faut chercher à respecter le plus possible ces horaires en prenant en compte les temps de déplacements et de vestiaire.

Pour traiter les problèmes de sécurité, les modalités de surveillance (par zone ou par groupe) et leur répartition entre les encadrants doivent être clairement et conjointement établies pour chaque moment d'une séance.

- Il est **IMPERATIF** que l'enseignant transmette la liste des élèves (cf annexe B) de sa classe ou de son groupe-classe (dans le cas de classes reconstituées) aux MNS dès le début de la première séance.

- Avant la 1^{ère} séance, les enseignants prendront connaissance, via le tableau de répartition adressé par le chef de bassin aux écoles, du nom du/des MNS affectés à l'enseignement et ceux des MNS affectés à la surveillance des bassins.

- A partir de ces éléments, les enseignants renseigneront la fiche « **Demande de validation du projet pédagogique** » (cf annexe A) en faisant **apparaître clairement l'organisation pédagogique retenue** : cette fiche permet, en cas de problème, de définir clairement les horaires ; les responsabilités et rôles de chacun.

Le directeur de l'école renvoie cette fiche à l'Inspecteur de circonscription UNE SEMAINE AVANT la première séance.

B. Les règles à respecter à chaque séance

Pour des raisons de sécurité, les élèves doivent venir sans bijou (bagues, collier etc.), chewing-gum ou bonbons.

1. A l'entrée

A l'arrivée dans l'établissement les enseignants récupèrent la carte magnétique dédiée à leur école (attention cartes magnétiques différentes en fonction de l'appartenance ou non de l'école au territoire de Forez-Est). Ils posent leur carte sur le clavier réservé à cet effet, **saisissent l'effectif du jour et valident.**

Les élèves se rendent dans la zone de déchaussage pour franchir le pédiluve et accéder aux vestiaires.

Des vestiaires collectifs sont affectés aux classes, toujours les mêmes pour que les enfants se repèrent. Un vestiaire est attribué aux filles et un autre aux garçons. L'enseignant et les accompagnateurs se répartissent dans les vestiaires afin d'assurer la surveillance de chacun des groupes.

2. Dans les vestiaires

Quelle que soit l'organisation, le passage des élèves dans les vestiaires s'effectue sous la responsabilité des enseignants.

Seuls les **slips de bain** sont autorisés. Les shorts sont interdits.

Le **bonnet de bain** **EST OBLIGATOIRE**. Il est judicieux que chaque maître prévoise une réserve de maillots et de bonnets en cas d'oubli, volontaire ou non, de certains élèves.

Une SEULE couleur de bonnet par classe EST IMPERATIVE

La couleur des bonnets est imposée.

Elle est OBLIGATOIREMENT fluo

et répond à une rotation sur les classes qui permet de sécuriser au mieux ses élèves.

Chaque école prend connaissance du tableau de rotation des couleurs (cf planning piscine)

et peut se rapprocher des services de la piscine pour l'approvisionnement en bonnets.

Après le déshabillage, les élèves sortent des vestiaires sous la surveillance de l'enseignant, passent aux toilettes.

La douche savonnée est obligatoire avant le bain. Les enseignants prévoient le savon pour la classe.

A l'heure du début de séance, les élèves doivent attendre dans l'espace sanitaire.

Sur autorisation des MNS, les classes entrent sur le bassin, avec l'accord de l'enseignant.

Les classes précédentes se positionnent dans la zone d'attente située autour du petit bassin. Elles pourront se rendre sous les douches, une fois que les suivantes auront pénétré sur le bassin.

Les serviettes restent à l'intérieur des vestiaires pendant la séance.

Maladie

Tous les problèmes de santé doivent être vus en amont à l'école et le cas échéant l'élève doit rester à l'école. Une absence excédant plus d'une séance nécessite un certificat médical.

Les plaies récentes entraînent une dispense momentanée.

Les enseignants **doivent obligatoirement porter une tenue de bain pour pouvoir aller dans l'eau** si nécessaire soit pour une aide, soit pour une intervention d'urgence.

Les enseignants veillent à ce que tous les élèves soient présents au bord du bassin. Ils ne doivent plus le quitter. Si toutefois un élève a besoin d'aller aux toilettes pendant la séance, il le signale à l'enseignant ou au MNS. L'élève se rendra dans les sanitaires, accompagné de son camarade de duo.

3. Rôle et place des accompagnateurs

- **Les adultes accompagnateurs** aident au déshabillage et au rhabillage. Ils ne peuvent **en aucun cas participer à l'encadrement de la séance**.

Il importe que les enseignants précisent de façon explicite aux accompagnateurs :

- **qu'ils n'ont pas accès au bassin,**
- **qu'ils doivent rester dans les gradins ou dans le hall d'entrée**
- **qu'ils ne peuvent en aucun cas filmer ou photographier la séance** pour des raisons de droit à l'image et de risque de diffusion non maîtrisée de celle-ci.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent utilement participer à l'encadrement de **la vie collective** des séances de natation.

- **Les AESH** accompagnent les élèves pour lesquels ils ont une notification, pour l'activité aquatique. Ils peuvent être amenés à aller à l'eau ; ils doivent donc savoir nager.

En aucun cas il ne peut leur être confié des missions d'encadrement d'autres élèves de la classe.

4. Déroulement de la séance

1^{ère} séance :

A l'arrivée au bord du bassin, chaque enseignant remet au MNS :

- **l'annexe B** qui précise la composition du groupe dont ils auront la charge conjointement et précise le nombre d'élèves présents ce jour-là.
- **les attestations individuelles du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)** pré-remplies pour les élèves de Cycle 3.

Autres séances :

IMPORTANT :

A l'arrivée au bord du bassin, chaque enseignant indique au MNS le nombre d'élèves présents.

En concertation, l'enseignant de la classe et les MNS organisent la séance :

- ➔ **soit en co-animation dans la zone dédiée à la classe** ; auquel cas il appartient au binôme PE / MNS de s'organiser pour la surveillance de la zone.
- ➔ **Soit en groupe de besoin** ; auquel cas, chacun enseigne et surveille le groupe d'élèves qu'il a sous sa responsabilité. Cette organisation peut répondre à des besoins ponctuels du groupe-classe mais elle ne doit pas être étendue à l'intégralité du module.

Du petit matériel pédagogique (frites, planches, anneaux lestés, ballons, ...) est mis à disposition.

Le gros matériel (toboggan, cage à écureuil, modules, ...) est installé avant la séance par le personnel de la piscine en fonction des dispositifs prévus dans le projet de bassin.

L'utilisation de ce type de matériel nécessite certaines précautions : chaque enseignant et éducateur est vigilant quant à sa bonne utilisation afin de minimiser les risques.

En cas d'urgence, au cours de la séance, une annonce indiquera **une évacuation immédiate du bassin**.

5. Fin de la séance

Un signal (frappé des mains) est donné à la fin de séance par les MNS de surveillance.
Les élèves terminent l'exercice engagé, sortent tous de l'eau et rangent le petit matériel pédagogique.

Cette période d'évacuation demande de la vigilance du fait de l'excitation des élèves et l'envie de ceux-ci de rester dans l'eau.

Dès la sortie de l'eau, l'enseignant vérifie l'effectif de sa classe avant que les élèves ne quittent le bord du bassin. Ceux-ci sont accompagnés jusqu'à la sortie des bassins par les 2 adultes agréés. L'un des deux s'assure, par son positionnement, qu'aucun élève ne retourne au bord du bassin.

Les élèves se rangent, deux par deux dans la **zone d'attente** située à proximité du petit bassin.

Chaque enseignant **revérifie l'effectif de sa classe avant que les élèves ne pénètrent dans la zone sanitaire**. Le MNS de surveillance vérifie l'évacuation complète.

Aucun élève n'est autorisé à revenir seul au bord du bassin.

Après la séance, le passage aux douches est obligatoire. Les élèves se rendent ensuite dans le vestiaire pour l'habillage avec l'accord de l'enseignant.

C. Surveillance, sécurité, plan d'évacuation

1. Conditions matérielles d'accueil

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison **d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers, soit 25 élèves maximum dans le petit bassin.**

2. Surveillance

L'organisation de la surveillance est déterminée par le POSS.

2 MNS exclusivement affectés à la surveillance sont prévus durant l'accueil des 2 classes du 1^{er} degré qui vont travailler chacune dans une zone déterminée à l'avance (soit les 2 zones du grand bassin, soit le petit bassin).

Conformément au POSS de l'établissement (version du 15-06-2022) , la surveillance exclusive est assurée par les éducateurs de la piscine, 1 par bassin. Toutefois, un seul éducateur peut assurer cette surveillance, à la condition qu'un seul bassin soit utilisé.

En application de la note de service du 28-02-2022, les enseignants sont tenus de participer activement à la sécurité de leur classe.

Le MNS à l'enseignement et le PE ont conjointement en charge le groupe-classe dans une zone dédiée à celui-ci et s'en partagent la **surveillance par zone si le groupe-classe reste entier**, ou **par groupe identifié** si l'organisation pédagogique conduit à fonctionner par **groupe de besoin**.

En cas de difficulté constatée d'un élève, les MNS de surveillance **le signalent à la personne (MNS ou PE) la plus proche qui intervient alors immédiatement.**

Il **appartient également à l'enseignant ou au MNS à l'enseignement d'intervenir** s'il constate qu'un élève est en difficulté dans la zone dont il a la surveillance ou dans le groupe dont il a la charge.

Les mesures de sécurité active sont les suivantes :

- connaissance du nombre d'élèves de son groupe/ groupe-classe et **vérification régulière** de celui-ci ;
- veiller au respect des consignes élémentaires de sécurité (ne pas courir, ne pas pousser, ne pas crier, ...les règles d'or de l'activité seront connues des élèves)
- accès des élèves aux toilettes soumis à l'autorisation du responsable et accompagnée de l'élève en binôme. En cas d'absence prolongée, l'enseignant est prévenu.

3. Sécurité

En cas d'incident, le chef de bassin ou son remplaçant assure la coordination des secours.

Les maîtres-nageurs exercent leur mission de sauveteur secouriste.

Les enseignants sont chargés :

- de regrouper, de compter et de calmer leurs élèves lors des évacuations totales ou partielles.
- de suivre les directives et les consignes données par le chef de bassin ou les maîtres-nageurs sauveteurs.
- de signaler tous facteurs, qu'ils soient humains, matériels ou organisationnels susceptibles de présenter un/ des danger(s).

4. Evacuation

Dans le cas d'une évacuation totale de l'établissement, les utilisateurs de l'établissement suivent les consignes des personnels de la piscine.

L'évacuation de l'établissement doit être une solution ultime de mise hors de danger des occupants. A cette fin, elle ne doit pas comporter plus de dangers que l'élément qui la motive.

4. PROJET PEDAGOGIQUE CLASSES ELEMENTAIRES

A. Principes pour toutes les classes élémentaires

a) Le dispositif, les aménagements de bassin

Les différents bassins sont aménagés par les MNS, à partir du projet pédagogique, en fonction des niveaux de classes reçues.

Le grand bassin est divisé en 2 zones dédiées chacune à un groupe classe. Chaque zone est équipée à l'identique et les aménagements permettent aux élèves de travailler :

- les entrées
- les immersions
- les déplacements
- les équilibres
- les sorties
- les enchaînements d'actions : entrée + immersion ; entrée + déplacement ; immersion + déplacement, etc...

Chaque aménagement proposé permet une pratique à différents niveaux.

Parallèlement le petit bassin est équipé d'un dispositif permettant aux élèves non-nageurs d'appréhender l'activité en faible profondeur lors des premières séances.

2. Les duos (binômes)

Les élèves sont ponctuellement associés en duos (binômes). Cette association doit être anticipée en amont du cycle, en classe par l'enseignant et être communiquée aux élèves.

Ce fonctionnement présente plusieurs intérêts :

- ✓ Sur le plan de la sécurité : chaque élève a un regard sur son pair
- ✓ Sur le plan pédagogique : effet d'entraînement, possibilité de regard croisé, d'évaluation par son pair.
- ✓ Sur le plan organisationnel : évaluation obligatoirement en binômes et passage aux toilettes pendant la séance

3. L'avant et l'après séance

Il est nécessaire de consacrer un temps en classe :

- **avant les séances**, pour réactiver les projets des élèves, anticiper ce qu'ils ont à travailler dans les différents espaces et pour préparer les temps d'évaluation.
- **après la séance**, pour faire le point sur ce qui a été travaillé, sur les progrès constatés, sur l'explicitation des nouvelles sensations et/ou émotions éprouvées et pour compléter, tout au long du module, le livret du nageur.

B. Le déroulement des modules CP, CE2, CM2

➤ La séance 0 :

Le module de natation commence par **une séance préparatoire en classe avec la visite d'un MNS** pour :

- ✓ *Rassurer les élèves en leur permettant d'exprimer éventuellement leurs craintes, en répondant à leurs questions. ..*
- ✓ *Donner envie d'aller à la piscine*
- ✓ *Rappeler les apprentissages effectués les années précédentes le cas échéant*
- ✓ *Visionner (quand c'est possible) le diaporama présentant l'établissement et le dispositif pédagogique.*
- ✓ *Visionner les vidéos mises à disposition qui présentent les différentes actions et leurs critères de réussite.*

➤ **La première séance à la piscine** permet de découvrir ou redécouvrir le personnel (accueil, maîtres-nageurs), les installations : vestiaires, douches, bassins aménagés.

Elle donne l'occasion de rappeler les **règles d'hygiène** (toilettes, douche) et de **sécurité** (déplacement, profondeur...).

Cette séance permet aux élèves de vivre un temps d'appropriation du dispositif et du milieu, aux enseignants (PE et MNS), un premier regard sur le niveau de pratique de chacun.

➤ **Les séances 1 à 10 (ou 12 en fonction du calendrier)** sont consacrées aux apprentissages. Les MNS sont à la disposition des PE pour les conseiller tout au long du module sur les aides possibles à apporter aux élèves.

Les différentes séances s'appuient sur le répertoire d'actions qui figure dans le projet pédagogique et qui est également affiché au bord du bassin.

Ce répertoire d'actions est organisé selon une gradation de difficulté en fonction des différents thèmes.

Régulièrement, les élèves seront invités de retour en classe ou lors de la préparation de la séance suivante à repérer et colorier les actions qu'ils ont réussies lors de la (des) séances précédentes dans leur CARNET DU NAGEUR.

Ce travail en parallèle des séances à la piscine revêt **un enjeu d'apprentissage fort** pour les élèves dans la construction de leur posture sécuritaire : il permet de développer la **connaissance de ses possibilités et de ses limites** et constitue une forme de **contrôle continu** qui lui permet de se situer dans sa progression.

❖ Au CYCLE 2 :

Les élèves complètent leur carnet du nageur tout au long du module (au bord du bassin et/ou en classe)

En CE2, lors de la dernière séance du module, les élèves seront évalués afin de permettre la validation des **attendus de fin de cycle 2** notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion » .

❖ Au CYCLE 3

- **Tout au long du module Les élèves complètent leur carnet du nageur** (au bord du bassin et/ou en classe).
- **A l'approche des dernières séances**, l'enseignant, en concertation avec le MNS , organisent, **une mise en projet de l'élève** . Pour ce faire, les élèves de cycle 3 préparent, en classe, leur **PROJET DE PARCOURS** en choisissant une action dans chacun des thèmes, qu'ils pensent réussir à enchaîner.

Lors de la séance choisie par le binôme MNS/PE, les élèves de cycle 3, en appui sur leur feuille de route, réalisent le parcours sur lequel ils se sont projetés et s'évaluent en binômes.

- **Lors de la dernière séance du module**, les élèves de CM2 (voire de CM1 s'ils y sont prêts) passent le test de l'ASNS.

Le test de l'ASNS est validé par l'enseignant et le MNS.

Si le test est validé, l'attestation individuelle est renseignée et signée par l'enseignant et le MNS au plus tard à la dernière séance.

La validation de l'ASNS est obligatoirement inscrite dans le LSU pour transmission au collège à l'issue de la scolarité primaire

→ **Organisation particulière de cette séance :**

Lors de la dernière séance, les élèves de CM2 passent le test de l'ASNS. S'il reste du temps à l'issue des tests l'équipe pédagogique organisera des situations de réinvestissement.

Dans le cas des classes à multi-niveaux, les élèves qui ne passent pas ces tests pourront évoluer dans le petit bassin sur des activités de réinvestissement sous la responsabilité d'un des deux encadrants de la classe. Conformément à la réglementation en vigueur, leur nombre n'excède pas 25 élèves.

Organisation d'un cycle de 12 séances

Numéros des séances	CP-Ce2	CM
1	<p>Situation de découverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Installer les règles de sécurité et de fonctionnement. ➤ Assurer la liaison avec le module précédent. ➤ Découvrir les lieux et le matériel. ➤ Permettre à tous de s'engager dans l'action (à son rythme) grâce à des situations ouvertes et simples. ➤ Découvrir les dispositifs et les actions qui y sont associées avec un minimum de consignes. ➤ Mettre en place le fonctionnement en binôme qui incitera à la coopération, l'émulation, ... et contribuera à la sécurité mais aussi à la co-évaluation. 	
2 à 11	<p>Situations d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre d'augmenter le répertoire individuel d'actions. ➤ Permettre aux élèves de s'essayer en ayant connaissance des critères de réussite. ➤ Complexifier les tâches pour acquérir un certain niveau de maîtrise <p>❖ Mise en projet des élèves de cycle 3 autour d'un « PROJET DE PARCOURS » (lors de l'une des séances de fin de module).</p>	
12	<p>➤ Passage du test</p> <p>« les attendus de fin de cycle 2 » pour les élèves de cycle2</p>	<p>Validation du Savoir-Nager</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Passage du I'ASNS pour les élèves de CM2 (voire CM1)

5. LES OUTILS PEDAGOGIQUES

A. L'aménagement des bassins:

L'aménagement du grand bassin est le même de la séance 1 à la séance 11 de façon à ce qu'il constitue un seul et même référent spatial du début à la fin du module. Ponctuellement, les MNS auront toutefois la possibilité de modifier/ajouter/retirer quelques éléments, mais globalement, l'emplacement des entrées, des déplacements, des immersions, des équilibres et des sorties sera le même.

L'aménagement spécifique du petit bassin est principalement proposé sur les premières séances.

B. Le CARNET DU NAGEUR :

Les élèves disposent d'un carnet de réussite du nageur qui leur permet de revenir sur ce qu'ils ont appris au cours des séances d'apprentissage et **ce tout au long du module**, soit sur le bord du bassin ou lors du retour en classe.



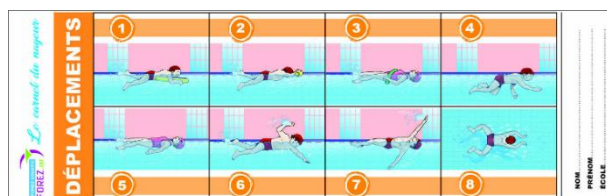
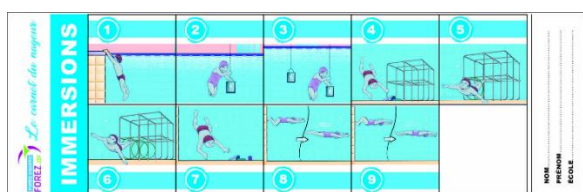
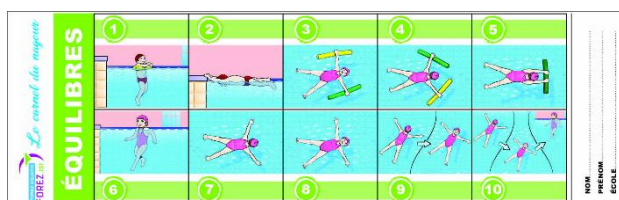
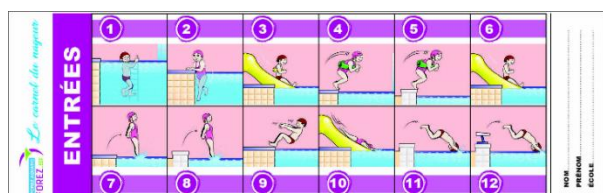
Ils le renseignent tout au long du cycle 2 ET du cycle 3 en pointant (à l'aide d'une perforatrice ou avec des gommettes par exemple) les actions qu'ils savent désormais réaliser.

Ce carnet propose une progression dans les 5 domaines d'actions : **entrées, déplacements, immersions, équilibres, sorties** pour être conformes aux attendus du « savoir nager ».

Les actions de chaque domaine sont classées et numérotées dans une gradation allant de la plus simple, à la plus compliquée.

Les différentes actions sont affichées par thème au format A3 au bord du bassin pour rappel.

Elles sont mises également à disposition des enseignants au format A4 pour une exploitation en classe.



actions « sorties » à rajouter

Le livret du nageur reste à l'école et suit l'élève sur toute sa scolarité primaire (il est remis à l'élève à la fin du CM2).

Les enseignants s'engagent à le mettre en œuvre en classe et/ou au bord du bassin, au cours des différents modules natation.

C. La fiche « Projet de parcours » pour le cycle 3

A l'approche de la fin du module, les élèves de cycle 3 ont à **se mettre en projet** sur un **enchaînement d'actions** à réaliser en co-évaluation avec leur binôme, lors de l'une des dernières séances du module.

L'enjeu de ce **Projet de parcours** est d'amener l'élève à prendre **conscience de ses possibilités** et de **ses capacités** afin qu'il se construise, de façon réfléchie et responsable, des projets d'action en milieu aquatique.

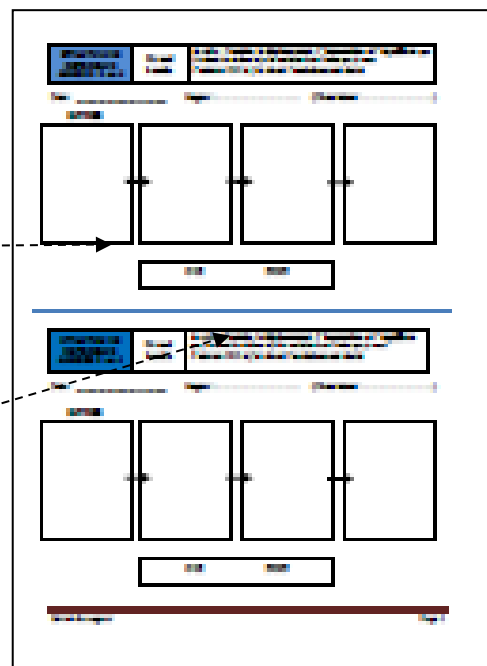
La fiche « **Projet de parcours** » est élaborée en classe en amont puis les élèves réalisent leur parcours dans le bassin :

Sur cette fiche, après avoir **choisi les actions à réaliser**, les élèves **collent les vignettes ou notent les numéros des actions choisies** dans l'ordre où il a prévu de les réaliser sous la forme d'un enchaînement.

Les actions ou les enchaînements d'actions sont validés si l'élève a réussi

au moins 2 fois sur les 3 essais possibles

Au bord du bassin, la **validation** sera réalisée par le binôme en entourant OUI/NON



6. De l'Aisance Aquatique au Savoir Nager en Sécurité

L'Aisance Aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;

❖ Les repères de l'Aisance Aquatique

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau 2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)
		Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)
		Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos
		Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
		12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide		

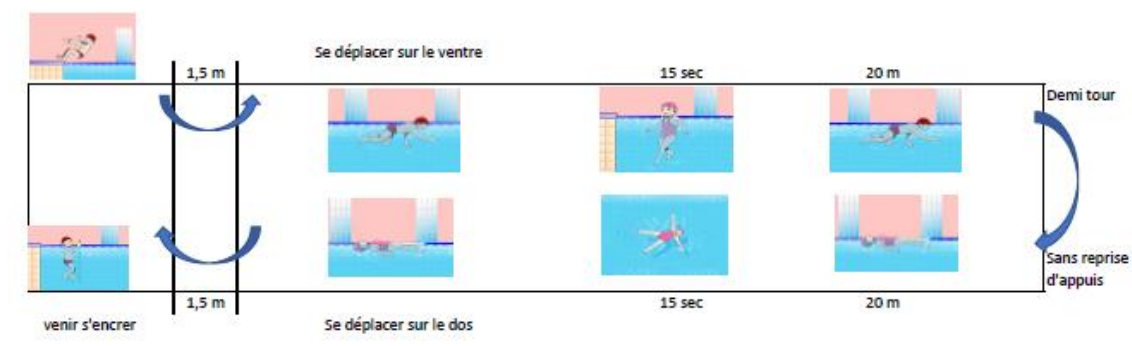
❖ **Les attendus de fin de cycle 2** (*Programmes 2020 parus au BOEN n° 31 du 30 juillet 2020*)

Attendus de fin de cycle 2	Se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis.
	Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à s'immerger en sautant dans l'eau, à se déplacer brièvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant) puis à se laisser flotter un instant avant de regagner le bord.

❖ **L'Attestation du Savoir-Nager Sécuritaire (ASNS)**

ASNS	<p>Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ; - se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ; - franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ; - se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 mètres ; - au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 mètres ; - faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ; - se déplacer sur le dos sur une distance de 20 mètres ; - au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 mètres ; - se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ; - se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ. - s'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.
	<p>Connaissances et attitudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ; - connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ; - savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Parcours de l'ASNS



7. PROJET PEDAGOGIQUE CLASSES MATERNELLES

A. Principes pour les classes maternelles

a) Pratique sous forme de stage massé

L'accueil des Grandes Sections se fait sous forme de stages massés sur une semaine, à raison de **deux séances par jour**, ou sur 2 semaines à **raison d'une séance par jour**.

Ces stages sont proposés aux classes de Grande Section dans la mesure des créneaux disponibles, et peuvent être étendus, en fonction des créneaux disponibles, aux Moyennes Sections.

Le nombre de créneaux affectés à ces stages est déterminé chaque année en fonction du calendrier et des effectifs (un stage massé ne sera pas proposé aux classes de moins de 12 élèves).

La collectivité territoriale Forez-Est met à disposition des MNS « Encadrants Aisance Aquatique » pour présenter le projet pédagogique lors des réunions d'information que les enseignants proposent aux familles. A cette occasion des supports pédagogiques seront présentés pour permettre :

- aux parents de se projeter sur les séances que leurs enfants vont vivre,
- aux enseignants pour préparer les élèves à leur venue à la piscine.

b) Organisation de la journée (si formule 2 séances par jour)

Les classes qui viennent sur les créneaux précédant et suivant immédiatement la pause méridienne, pourront bénéficier de :

- Un accueil sur la pause méridienne avec mise à disposition d'une salle ;
- D'activités pédagogiques transversales qui permettent aux élèves de conscientiser leurs apprentissages ;
- Deux vestiaires seront mis à disposition des classes qui occupent les créneaux encadrant la pause méridienne, afin de laisser les affaires sur place.

c) aménagement du bassin et spécificité de l'aisance aquatique

- L'aisance aquatique s'adresse aux non nageurs. Elle est à distinguer de l'apprentissage des nages codifiées.
- Elle vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique : l'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la découverte de la flottaison, la capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau, à s'y orienter ainsi qu'à pouvoir s'y déplacer 10 mètres pour rejoindre le bord du bassin, sont autant d'étapes de sa construction.
- L'aisance aquatique se construit dans un bassin où le pratiquant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison (frites, ceintures). Les séances se feront donc dans le grand bassin, de façon à avoir 1m30 de profondeur minimum.
- La construction cognitive d'un jeune enfant ne lui permettra pas de se reconnaître rapidement dans un espace encombré. Le bassin ne sera pas ou peu aménagé.

- La construction de l'aisance aquatique peut débuter dès 3 ou 4 ans.
- Elle ouvre la possibilité de poursuivre vers des activités aquatiques de loisirs, sportives ou de santé.

d) Progression pédagogique

La progression pédagogique s'appuie sur l'approche de l'Aisance Aquatique. Celle-ci est décrite dans la grille d'observation des paliers d'Aisance Aquatique.

Passages obligés*	Objectifs	Observation		3 Paliers de l'aisance aquatique		
		Repères clés pour l'encadrant	Observé	P1	P2	P3
Passage obligé 1	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau	Oui <input type="checkbox"/>	Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en nage libre et à sortir seul de l'eau.	Palier 2 : Cette seconde étape consiste à sauter ou glisser dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différents manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Palier 3 : Cette dernière étape consiste à nager, à nager à l'aise, à nager en position ventrale, à nager immergé, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.
		2) Sortir seul de l'eau	Oui <input type="checkbox"/>			
Passage obligé 2	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées	Oui <input type="checkbox"/>			
Passage obligé 3	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes	Oui <input type="checkbox"/>			
Passage obligé 4	S'immerger de plus en plus longtemps					
Passage obligé 5	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)	Oui <input type="checkbox"/>			
		<i>Enchaînement</i> 6) Puis se laisser remonter passivement	Oui <input type="checkbox"/>			
Passage obligé 6	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	<i>A partir d'un saut :</i> 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)	Oui <input type="checkbox"/>			
		<i>Enchaînement</i> 8) Puis se laisser remonter passivement	Oui <input type="checkbox"/>			
Passage obligé 7	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos	Oui <input type="checkbox"/>			
		<i>Enchaînement</i> 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur	Oui <input type="checkbox"/>			
Passage obligé 8	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes	Oui <input type="checkbox"/>			
		12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires	Oui <input type="checkbox"/>			
		13) Plonger tête sous les bras et glisser plusieurs mètres sans nager	Oui <input type="checkbox"/>			
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide	Oui <input type="checkbox"/>			

Quel que soit le niveau d'acquisition de l'aisance aquatique le pratiquant mineur doit être, et rester en permanence sous la surveillance d'un adulte.

Palier 3 : en piscine, je suis capable de regagner le bord et m'extraire seul du bassin ou d'attendre d'être aidé

*En situation il n'y a pas un ordre contraint des passages obligés

V 11 05 2021

↳ Albums de littérature de jeunesse



↳ Jeu de l'oie de l'Aisance Aquatique



ANNEXES

Piscine de FEURS
Demande de validation du projet pédagogique
 (à retourner à l'issue de la 1° ou 2° séance)

Ecole :

ORGANISATION HABITUELLE DE L'ÉCOLE	Classes concernées et nombre d'élèves	Maître titulaire de la classe	Maître responsable de l'activité natation	Transporteur

ORGANISATION PEDAGOGIQUE AU BORD DU BASSIN (CLASSE ou GROUPES)

	Répartition des élèves	Enseignants	MNS intervenant dans la classe	MNS de surveillance
CLASSE N°1 (ou groupe-classe)				
CLASSE N°2 (ou groupe-classe)				

	Jour :	Jour :
Heure de départ de l'école :		
Heure d'accès à la piscine :		
Heure d'accès au bassin :		
Heure de départ du bassin :		
Heure de départ de la piscine :		
Heure d'arrivée à l'école :		

Les enseignants attestent avoir pris connaissance du projet pédagogique et s'engagent à le mettre en œuvre.

Signature de l'enseignant :

Signature du directeur :

Signature de l'IEN :

Annexe C

**Transport des élèves des écoles primaires
en direction de la piscine « FOREZ AQUATIC »**

Année scolaire/.....

*Prévoir heure de récupération des élèves 10 mn plus tard par rapport aux horaires des élémentaires (ex ;
reprise des elv 30 mn après la sortie du bain au lieu des 20 mn actuelles*

ECOLE de :..... (Préciser la Communauté de Communes) N° Tél : Mail :.....	
Période concernée :..... Soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis (rayez les jours non concernés) Horaires de présence dans le bassin :..... Classe concernée :.....	
Nombre d'élèves concernés :	
Nombre d'accompagnateurs Maxi prévu:	
<u>Lieu précis de stationnement du car</u> (prise en charge et dépose des élèves)	
Heure de départ de l'école : (A remplir par le transporteur et à communiquer à l'école).	
Heure d'arrivée à la piscine : (20' avant l'accès au bassin)	
Heure de départ de la piscine : (20' maxi après la sortie des bassins)	
Heure de retour à l'école : (A remplir par le transporteur et à communiquer à l'école).	

Cette fiche est à retourner à la
Communauté de communes de Forez Est
« Forez Aquatic »